

NUMÉRO SPÉCIAL

La Torche 2014

*Ensemble, protégeons les espaces naturels
lors des compétitions de funboard et
de stand up paddle à La Torche*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

ESPACES NATURELS

La Communauté de communes protège son patrimoine

Baie d'Audierne, polder de Combrit - L'île-Tudy, dunes de Léchiagat, bois de Roscouré, etc. Avec un millier d'hectares, les espaces naturels remarquables sont un marqueur fort du Pays Bigouden Sud. Ces sites – dont certains sont classés Natura 2000 – revêtent un intérêt faunistique, floristique, paysager et historique remarquable.

La CCPBS s'investit fortement dans le domaine de l'environnement dans l'optique de préserver ce patrimoine et de transmettre aux générations futures un cadre de vie protégé des conséquences de l'activité humaine et industrielle.

Nous vous invitons à découvrir à travers cette plaquette, les sites emblématiques du territoire et à comprendre les enjeux en termes de gestion.

La Torche je l'aime, je la protège

Du 18 octobre au 2 novembre, vous êtes des milliers à venir profiter du spectacle grandiose des compétitions de funboard et de stand up paddle. Vous êtes dans un site remarquable et protégé, merci de respecter les règles de bonne conduite pour préserver ce lieu fragile.



LA TORCHE
PRO FRANCE
WINDSURF - FUNBOARD

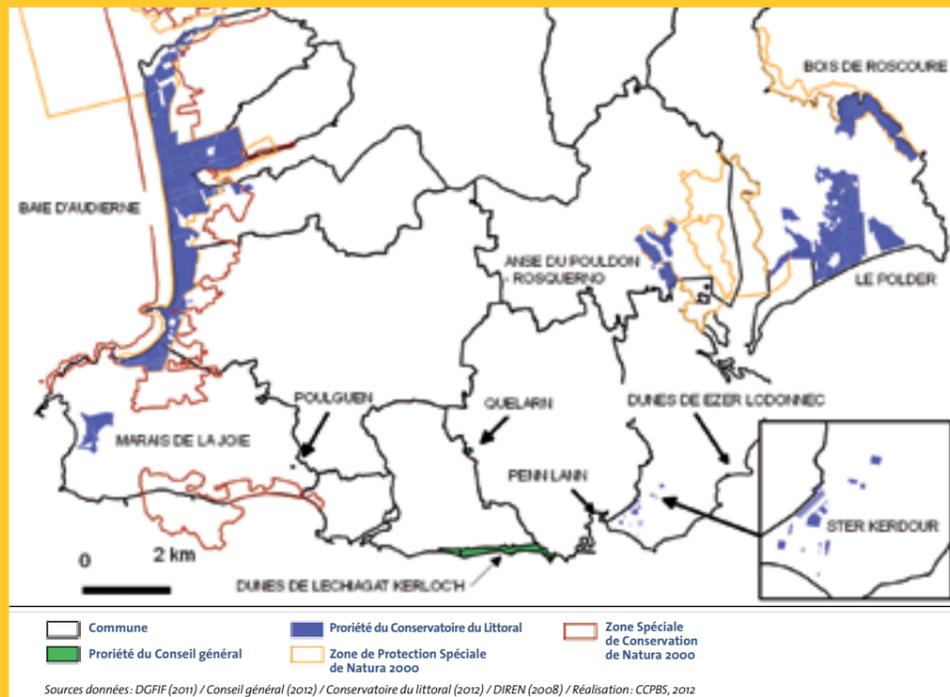


LA TORCHE WINDSURF
WORLD CUP 2014

Les espaces naturels sur le territoire

En parcourant le Pays Bigouden Sud, le promeneur peut être frappé par le côté sauvage, brut et préservé du paysage; un paradis pour la faune et la flore. De par leur activité de pêche, leur rapport à la nature, les Bigoudens ont toujours été sensibles à la préservation de cet environnement qui fait leur fierté et le bonheur des visiteurs.

Depuis quelques années, la question de la protection de l'environnement a pris une autre dimension. Elle s'est imposée dans les esprits. Des programmes européens, nationaux et locaux ont permis de structurer et d'harmoniser les actions sur le terrain. Auparavant réalisées par les communes, la gestion et l'animation sont effectuées par la Communauté de communes depuis 2013. C'est une volonté des élus communautaires d'investir ce champ afin de donner une cohérence et une visibilité à la gestion des espaces naturels remarquables communautaires. La biodiversité bigoudène est composée de très nombreuses



espèces végétales et animales ainsi que de paysages emblématiques.

Le Conseil général du Finistère et le Conservatoire du littoral mènent une politique d'acquisition très volontariste afin de maîtriser le foncier et d'éviter l'artificialisation des sites d'exception de notre territoire. Aujourd'hui, ce sont plus d'un millier d'hectares qui sont ainsi propriétés publiques et gérés par la CCPBS. Les plus connus sont la Baie d'Audierne, les berges de la rivière de

Pont-l'Abbé et le polder de Combrit l'île-Tudy. D'autres, moins renommés, méritent également le détour, comme les marais du Ster à Penmarc'h, Quélarn et Penn Lann à Plobannalec-Lesconil, les dunes d'Ezer Lodonnet et le Ster Kerdour à Loctudy, etc. (cf. carte). De nombreux sentiers sillonnent ces espaces et permettent de s'immerger dans la nature bigoudène. Nous vous présentons ici trois sites qui peuvent faire l'objet d'une balade.

La Baie d'Audierne



Le site représente le plus vaste ensemble dunaire du Finistère et le deuxième au niveau régional. Lieu de rencontre entre domaine océanique et basses terres, la baie présente dans sa partie sud, en Pays Bigouden, un territoire ras et dépouillé où s'interpénètrent estrans sableux, cordons de galets, dunes, paluds, prairies, lagunes et marais. Bien que protégées par l'Ero Vili, rempart de galets issus d'anciens platiers rocheux, et par de hautes dunes, ces côtes sédimentaires furent maintes fois redessinées par la mer et le vent au fil du temps. Durant l'automne et l'hiver, de saisissantes tempêtes s'y abattent, des brèches dunaires laissent alors les eaux marines pénétrer dans l'arrière-dune. Lors des fortes précipitations, étangs et marais débordent et inondent la plaine dunaire qui se transforme alors

en gigantesques zones humides où séjournent les oiseaux. Aux saisons clémentes, les sols des paluds s'assèchent et se couvrent d'une riche végétation. Sur ces grandes étendues enherbées, moutons, vaches et chevaux paissent à loisir. De nombreux habitats naturels jalonnent le site et accueillent une faune sauvage remarquable, notamment plus de 300 espèces d'oiseaux et de plusieurs plantes rares. Ce site fait l'objet de nombreuses attentions de la part de la CCPBS : protection dunaire, gestion de la fréquentation et des sentiers, surveillance, suivi des milieux..

En savoir plus

Pour découvrir ce site de façon pédagogique et responsable, rendez-vous à la Maison de la Baie où des balades « nature », des expositions, des vidéos vous sont proposées.

Maison de la Baie d'Audierne
Saint Vio – 29720 Tréguennec
Tél. 02 98 87 65 07 / 06 69 94 01 48.

Le conseil rando :

Retrouvez les sentiers pédestres « le marais de Lescors » (3 h, 12 km) et « les trois chapelles » (3 h 15, 13 km) dans le topoguide *Le Pays Bigouden, le Pays de Douarnenez et du Cap Sizun à pieds* de la Fédération Française de Randonnée Pédestre – réf. P294.

Roscouré

Ce site d'une superficie de 85 ha est une forêt littorale qui s'étend sur les rives de l'Odet depuis le pont de Cornouaille au sud jusqu'à l'entrée de l'anse de Combrit au nord. Le bois, détruit à pratiquement 50% par l'ouragan de 1987, a fait l'objet de gros travaux de remise en état des parcelles. Aujourd'hui, les boisements, composés de résineux (pin maritime, laricio, Insignis, sapin pectiné) et de feuillus (châtaignier, chêne pédonculé, bouleau, hêtre), ont retrouvé toute leur splendeur. Les arbres de haut jet servent aux rapaces pour construire leur nid. La grande

diversité des milieux présents sur ces sites (landes, vasières) attire de nombreuses espèces d'oiseaux. Les arbres en bords de rives sont utilisés par les oiseaux de la vasière pour se reposer à marée haute. Le petit patrimoine bâti situé en plein cœur de forêt mérite aussi une visite.

Le conseil Rando :

Retrouvez le sentier pédestre « le bois de Roscouré » (3 h, 9 km) dans le topoguide de la FFRP (réf. P294).

Le polder de Combrit



Le volet animation est primordial pour savoir se comporter dans les espaces naturels remarquables. Ce site d'une superficie de 265 ha est une ancienne lagune gagnée sur la mer en 1852 pour des besoins agricoles. Aujourd'hui la majeure partie de ce domaine est composée de prairies humides (190 ha) louées à des exploitants agricoles qui font du pâturage extensif et de la fauche. Un cidrier gère un verger de pommiers à cidre d'une superficie de 5 ha. Le restant de la superficie est partagé entre boisements naturels et friches. On s'y promène en toute quiétude. Un sentier éducatif balisé, accompagné d'une plaquette (disponible à la ferme de Roscanvel), vise à faire connaître les principales essences et les différents milieux rencontrés. Le polder est l'univers des espèces du bocage, ormes, saules, charmes, néfliers, arbousiers, bruyère cendrée, liseron des haies, spartime maritime, diverses orchidées (orchis laxiflore, orchis morio, épipactis

palusris). Un belvédère et un pigeonnier, situés à proximité de Roscanvel (au parking de Kerscuntec, près de la route départementale 44 entre Combrit et Sainte-Marine) permettent d'avoir une vue magnifique et étendue sur l'ensemble du polder. Des panneaux pédagogiques expliquent l'histoire et les richesses naturelles de cet espace. La ferme de Roscanvel accueille les randonneurs de passage curieux de connaître le site. À l'ouest du polder, à l'abri des vents, l'anse de Pouldon est un des principaux sites d'hivernage dans le Finistère des limicoles (bécasseaux variables, avocettes, chevalier gambette) et des anatidés (canard pilet, sarcelle d'hiver, canard siffleur).

En savoir plus

Ferme de Roscanvel / Tél. 02 98 56 45 04

Le conseil rando :

Retrouvez le sentier pédestre « les polders » (3 h, 12 km) dans le topoguide de la FFRP (réf. P294).

Les animations sont primordiales pour savoir se comporter dans les espaces naturels remarquables



LE RÉSEAU NATURA 2000

Classer un site en Natura 2000 indique une reconnaissance de la richesse patrimoniale et permet de contribuer à sauvegarder la biodiversité par la conservation ou la restauration dans un bon état des habitats naturels et des espèces d'intérêt européen. Cette démarche vise à concilier nos activités économiques ou de loisirs avec la préservation des habitats naturels, dans une perspective de développement durable.

Le réseau Natura 2000 s'appuie sur deux directives européennes :

- la directive « oiseaux » (Zones de Protection Spéciale – ZPS) dont l'objet est la conservation des oiseaux sauvages et de leurs habitats naturels ;
- la directive « habitats » (Zones Spéciales de Conservation – ZSC) qui vise la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages.

Deux sites bénéficient de ces mesures dans le Pays Bigouden Sud :

- le site « Baie d'Audierne » (2459 ha) s'étend sur 10 communes, dont Tréguennec, Saint-Jean-Trolimon, Plomeur, Penmarc'h et Le Guilvinec. Il est concerné par ces deux directives ;
- le site « rivières de Pont-l'Abbé et de l'Odet » (710 ha) qui concerne les communes de Pont-l'Abbé, Loctudy, Combrit et Plomelin, est concerné uniquement par la directive « oiseaux ».

Sur ces deux sites, les objectifs consistent principalement à maintenir en bon état les habitats d'intérêt communautaire (dunes, milieux humides, landes) et les populations d'espèces listées dans les directives européennes (chauve-souris, loutres, orchidées, oiseaux).

Comment se comporter dans un espace naturel ?

Les règles de bonne conduite

La dune, véritable valeur patrimoniale pour notre territoire, joue également un rôle de rempart naturel contre les assauts répétés de la mer sur la terre.

Ouverts au public et fragiles, les sites naturels sont des lieux de vie aussi bien pour l'Homme que pour la faune et la flore. Les visiteurs doivent donc faire preuve d'un comportement respectueux de la fragilité du vivant. Toute dégradation des aménagements, destruction, dérangement d'espèces ou de milieux est répréhensible dans le cadre du référencement de la baie en Site Classé.

LE RÔLE DE LA CCPBS

La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud assure la gestion et l'entretien des espaces naturels d'intérêt communautaire (propriété du Conseil général et du Conservatoire du littoral) et prend en charge les équipements d'animation. En tant que gestionnaire, la CCPBS assure l'entretien et la préservation des sites, elle est chargée :

- de suivre les usages et la fréquentation et de faire respecter la réglementation,
- d'assurer l'entretien courant des équipements et des espaces naturels, le propriétaire (Conservatoire du littoral, Conseil général) assumant les travaux lourds de restauration,
- de mener une politique d'animation et de suivi.

Les promeneurs sont incités à :

- respecter les aménagements,
- ne pas enjamber les protections dunaires,
- ne pas arracher les protections dunaires en bois,
- respecter les règles de stationnement,
- se déplacer soit à pied, soit à vélo, une fois la voiture laissée sur le parking,
- emprunter les chemins balisés,
- prendre connaissance des panneaux d'information (présents sur les aires de stationnement) qui détaillent les règles de bonne conduite.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Tél. 02 98 87 14 42
contact@ccpbs.fr

facebook.com/paysbigoudensud
twitter.com/ccpbs
www.ccpbs.fr

PHOTOS Benjamin Buisson et Maryline Dronval.